



COMITÉ DE QUARTIER N°1

Moulin – Coteaux Sud

COMPTE RENDU RÉUNION DU 17 NOVEMBRE 2015

PRESENTS : COURTOIS Christine (présidente), BINAGHI Fabiola, COUSIN Catherine, ERRARD Michel, GRANDJEAN Laurence, HAMANI Jallal, RICCI Christian SOUETRE Helene, TERDJMAN Gabriel
Madame Fabiola Binaghi est nommée secrétaire de séance.

THEMATIQUES ABORDEES

Circulation et sécurité

- La sécurité des piétons à l'approche des grands travaux dans la rue du pont interpelle l'assemblée. En effet les **branchages** débordent et les **poubelles** restent dehors rue de Sucy, du pont, de Gaulle et Casenave obligeant les piétons à descendre parfois du trottoir.

Nous avons réglé le problème d'élagage pour les branchages ; en ce qui concerne les poubelles c'est aux propriétaires de ranger correctement leurs containers. Un courrier peut leur être envoyé, pour cela nous devons avoir des adresses précises

- La **vitesse** déjà excessive notamment dans la rue Casenave, ainsi qu'entre la rue de la République et le chemin de la Croix de Javot pourrait être encore plus importante dans une voie mise à sens unique. Rue de Sucy, certains véhicules stationnent sur le trottoir en son entier.

Des coussins berlinois ont été installés de manière définitive (et non en plastique) comme le maire s'y était engagé lors d'une réunion publique, suite à la demande de plusieurs riverains.

- Les **trottoirs** rue de l'Alma sont inexistants et ceux de l'avenue des Rets ne sont pas aménagés ! Ceux bordant le gymnase du Moulin servent de stationnement permanent ? (remettre des bordures enlevées si possible).

Un audit voirie a été effectué sur toute la ville. Nous attendons le planning des travaux à venir. Rue du moulin à vent le dossier était traité par l'agglomération déjà l'an dernier, le territoire l'a repris et il est en cours de réalisation ; De plus la crèche dans le même secteur ouvrira en septembre. Ce dossier est donc en cours.

- Le chemin de la Vieille Montagne est mal entretenu. Des arbres envahissent les marches, assombrissant l'éclairage public.

Visite sur site. Elagage effectué en partie pour l'urgence. Des courriers ont été adressés aux propriétaires, qui feront l'élagage des grands arbres dès que le poste de travaux EDF en haut de l'escalier aura terminé ses travaux.

- Ne pourrait-on envisager une **signalétique spécifique** pour indiquer le cheminement des piétons vers les transports et spécialement vers le RER de La Varenne ?

Dossier sur le jalonnement de toute la ville actuellement en cours, travail conjoint des élus et des services.

- Enfin, que dire de la situation des **cyclistes** désireux, seul ou en famille, de rejoindre le "centre-ville". Serait-il envisageable de créer une piste cyclable dans les aménagements à venir ? **Une idée** : mettre en sens unique l'avenue des Rets afin de créer des axes piétons/vélos qui pourraient être continués jusqu'au rondpoint du 8 mai lors des aménagements des emprises.

Nous soumettrons la demande de piste cyclable dans les futurs aménagements.

Transport

- Le sujet de l'**accès du quartier aux transports** en commun revient évidemment. La rotation des bus n'est pas suffisante et entraîne un afflux de voitures supplémentaires vers le RER. (voir signalisation spécifique pour inviter à la marche vers le RER). Ne pourrait-on essayer des rotations plus importantes pendant un assez long laps de temps afin que la population trouve son intérêt à pratiquer le transport en commun vers le RER ?

Nous avons déjà travaillé avec le STIF en ce sens l'an dernier qui a allongé le trajet de la ligne de bus avec des horaires plus tardifs (jusqu'à 22h en semaine) ainsi que le weekend.

- Depuis l'interdiction des **poids lourds** dans la commune voisine d'Ormesson, des camions traversent Le Moulin de Chennevières plus fréquemment.

Dossier à l'étude par le Département et les maires d'Ormesson et Chennevières.

- Dans les rues desservant la zone pavillonnaire (Rue Saint Nihel et Mathilde Lapeyre etc.) **les riverains peinent à sortir/entrer** dans les propriétés faute d'aménagements de stationnement prévus pour les angles de virement.

La largeur des trottoirs sur cette partie de la ville ne permet pas l'installation de barrières dans les angles.

- Le **parking pour camions** situé au bout de l'avenue des Rets semble mal utilisé.

Nous vérifions la matérialisation de ce parking et nous demandons à la Police Municipale de faire respecter le stationnement sur cet emplacement, exclusivement réservé aux camions.

- Le **stationnement permanent sur les trottoirs** face au gymnase devient très nuisible pour les riverains (dépôts d'ordures, etc.). ? Accès aux égouts devenu impossible par cette occupation = odeurs.

Il est nécessaire, lorsque les situations sont constatées, d'avertir la Police Municipale.

- Les **cars scolaires** qui déposent les enfants à l'école du Moulin devraient bénéficier d'un emplacement de stationnement spécifique. La gêne à la circulation semble importante.

Il existe déjà un emplacement pour stationner le car devant l'école en attendant les travaux de réaménagement de cette rue où un nouvel emplacement sera prévu.

Espaces verts

- Le chemin de la Vieille Montagne est mal entretenu. Des arbres envahissent les marches, assombrissant l'éclairage public. Pourrait-on aménager le côté pelouse avec un **cheminement central en béton** pour faciliter le passage des nombreux vélos ?

Les services techniques nous informent que compte tenu de la pente cela serait trop accidentogène (notamment en cas de grosses pluies ou verglas)

- L'assemblée voudrait connaître les "pouvoirs" de la mairie sur la **propriété des rets** bien mal entretenue. Un voisin du domaine (rue de l'Alma) en subit les affres : chutes d'arbres et nuisances diverses. Il se retrouve bien seul. Ne pourrait-on envisager un collectif des particuliers jouxtant cette propriété pour faire poids ?

Un collectif de particuliers peut tout à fait être envisagé par les particuliers pour cette propriété privée, au grand regret du maire. En effet, celui-ci aurait souhaité que la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne devienne propriétaire lors de la vente plutôt que de la céder à des acquéreurs privés qui, aujourd'hui, rencontrent de grandes difficultés pour assumer les charges et l'entretien de ce site.

La mairie étudiera les demandes et pourra les appuyer le cas échéant.

- Les **sources** se déversent dans les rues en aval. Comment les collecter ? Qui doit ou peut intervenir ?

Pour la rue Casenave, la commune s'est rapprochée des propriétaires afin qu'ils canalisent le surplus de l'eau. Le territoire T11 a également été saisi. Le futur PLU tient compte du problème des sources et de l'imperméabilisation des sols. Ainsi une règle imposera un minimum de 70% de pleine terre pour toute construction sur les coteaux.

- Certaines parcelles des **terrains vagues** autour du Moulin, sont laissées à l'abandon. La mairie peut-elle en obliger l'entretien ? Pourrait-on faire une *journée nettoyage citoyenne* ?

Il convient de définir exactement les parcelles auxquelles il est fait allusion ici.

Réflexion en cours quant à la journée citoyenne.

- Les **sentiers** ainsi que les **tunnels** sous le train devraient faire l'objet de soins particuliers pour la sécurité et l'agrément. En particulier le tunnel rue de l'Alma/rue de Sucy.

Les ST étudient l'installation d'éclairages sous le pont (il faut l'accord préalable de RFF) ; Toutefois, notre bailleur éclairage public a déjà remplacé les ampoules régulièrement cassées et tous les luminaires qui ne fonctionnaient plus depuis des années éclairent aujourd'hui très bien la zone concernée.

Animation

L'heure tardive et des sujets plus importants ayant été évoqués, ce chapitre a été peu développé.